

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Service de l'Elaboration du Budget

RAPPORT N°4

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2017

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion présenté par Madame la Payeuse départementale est en tous points conforme aux résultats du compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (mouvements budgétaires)

	RESULTATS REPORTEES 2015		Part affectée à l'investissement 2016	EXERCICE 2016		SOLDE	
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement		-26 699 603,73		311 111 295,01	357 935 801,65	-46 824 506,64	-73 524 110,37
Fonctionnement	147 471 276,12		29 347 739,78	1 596 615 854,63	1 528 536 166,25	68 079 688,38	186 203 224,72
Totaux	147 471 276,12	-26 699 603,73		1 907 727 149,64	1 886 471 967,90	21 255 181,74	112 679 114,35

II – LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires)

	Dépenses		Recettes	
	Section	Dépenses mandatées en 2016 (hors CLTR)*	252 602 466,65	Titres de recettes émis en 2016 (hors CLTR)*
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2016	26 699 603,73	Affectation décidée en juin 2015	29 347 739,78
	Total	279 302 070,38	Total	205 777 960,01
d'investissement	(1) soit un déficit d'investissement de :	73 524 110,37		
Section de	Dépenses mandatées en 2016	1 526 362 540,65	Titres de recettes émis en 2016	1 596 615 854,63
Fonctionnement	Participation aux budgets annexes	2 173 625,60	Excédent capitalisé jusqu'en 2015	118 123 536,34
	Total	1 528 536 166,25	Total	1 714 739 390,97
	(2) soit un excédent de fonctionnement de :	186 203 224,72		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	112 679 114,35		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 105 333 335 €.

Après le vote de la Décision Modificative, le budget de l'exercice 2016 s'élevait en dépenses à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	261 221 748,58 €
- section de fonctionnement	1 622 781 918,94 €
Total	1 884 003 667,52 €

Les dépenses constatées à la clôture de l'exercice 2016 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	234 431 884,07 €
- section de fonctionnement	1 479 980 810,00 €
Total	1 714 412 694,07 €

Le budget 2016 a été réalisé à 91 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	89,74 %
- section de fonctionnement	91,20 %

La prise en compte dans ce calcul des autorisations de dépenses inscrites au titre des dépenses imprévues, qui ne sont que très marginalement utilisées, dégrade le taux d'exécution global. Si on les exclut du calcul, les taux de réalisation sont les suivants :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	90,28 %
- section de fonctionnement	97,30 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
	Equipements départementaux			
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	89 306 953,64	84 626 745,67	94,76%
Fonction 1	Sécurité	2 040 000,00	1 910 133,98	93,63%
Fonction 2	Enseignement	43 256 240,04	39 151 620,34	90,51%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	5 368 186,02	4 704 914,94	87,64%
Fonction 4	Prévention médico -sociale	80 000,00	14 029,84	17,54%
Fonction 5	Action sociale (Hors RSA)	2 017 758,51	1 661 594,94	82,35%
Fonction 5	RSA	0,00	0,00	
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	75 993 674,89	72 052 329,60	94,81%
Fonction 7	Aménagement et environnement	3 282 640,68	2 261 388,63	68,89%
Fonction 8	Transports	432 950,00	346 146,82	79,95%
Fonction 9	Développement économique	0,00	0,00	
	Sous-total	221 778 403,78	206 728 904,76	93,21%
	Equipements non départementaux			
Fonction 0	Services généraux	0,00	0,00	
Fonction 1	Sécurité	0,00	0,00	
Fonction 2	Enseignement	305 000,00	168 452,79	55,23%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	9 551 722,33	9 149 344,18	95,79%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	352 618,00	249 301,00	70,70%
Fonction 5	Action sociale	1 270 604,50	615 716,30	48,46%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	15 158 775,84	8 977 890,44	59,23%
Fonction 7	Aménagement et environnement	8 600 462,38	5 867 624,96	68,22%
Fonction 8	Transports	294 651,98	197 407,08	67,00%
Fonction 9	Développement économique	3 909 509,77	2 477 242,56	63,36%
	Sous-total	39 443 344,80	27 702 979,31	70,23%
	TOTAL	261 221 748,58	234 431 884,07	89,74%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux	224 392 581,08	112 522 786,23	50,15%
Fonction 1	Sécurité	70 222 475,00	70 185 907,42	99,95%
Fonction 2	Enseignement	84 955 607,29	82 131 104,91	96,68%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	19 795 412,46	18 279 718,30	92,34%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	28 358 395,41	27 629 547,60	97,43%
Fonction 5	Action sociale	1 058 153 891,66	1 038 286 262,69	98,12%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	52 570 952,39	49 473 585,28	94,11%
Fonction 7	Aménagement et environnement	8 281 055,73	7 763 033,53	93,74%
Fonction 8	Transports	69 100 608,15	67 732 722,85	98,02%
Fonction 9	Développement	6 950 939,77	5 976 141,19	85,98%
	TOTAL	1 622 781 918,94	1 479 980 810,00	91,20%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre le montant cumulé des dépenses réelles en fonctionnement et investissement de chacun des budgets de la collectivité.

Un budget principal

Budget principal Dépenses réelles 2016 1 819,75 M€

Trois budgets annexes

Laboratoire départemental Dépenses réelles 2016 2,7 M€

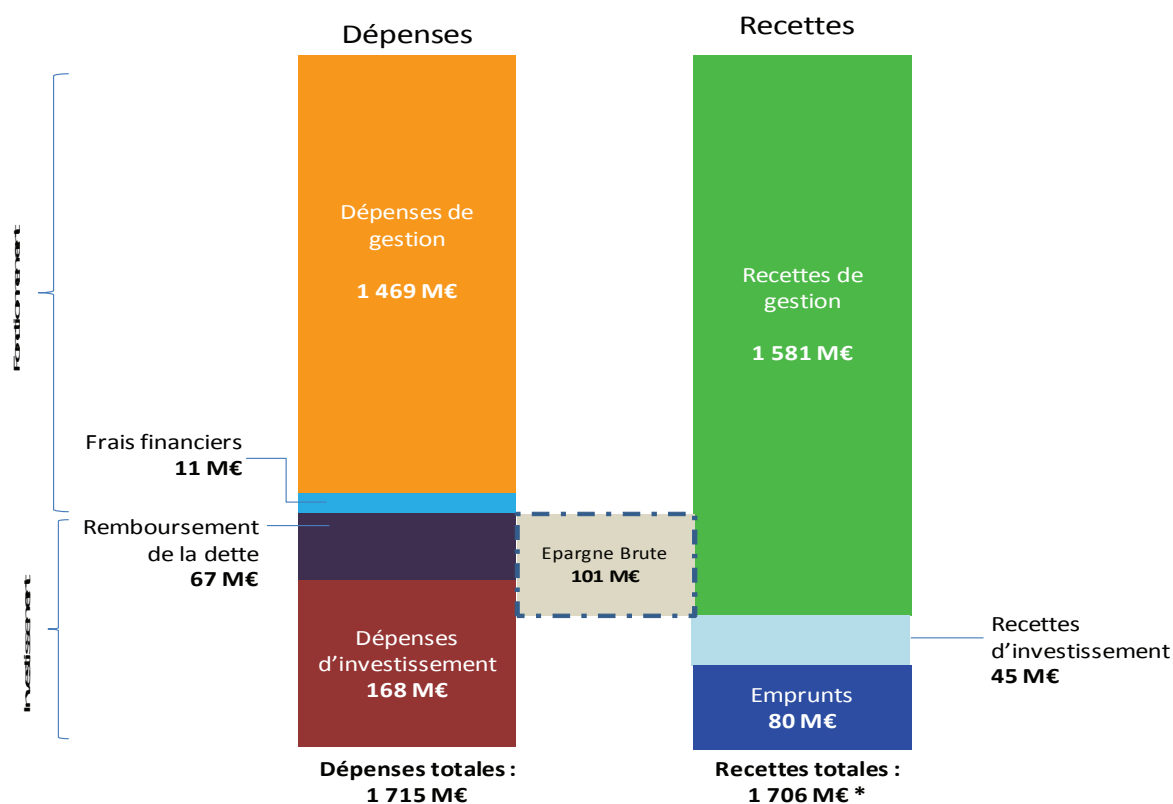
Restaurant administratif Dépenses réelles 2016 1,8 M€
--

Etablissement français du sang Dépenses réelles 2016 0,4 M€
--

Le présent rapport est consacré à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes qui constituent une dépense de fonctionnement. Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 105,33 M€ pour l'exercice 2016.

III – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

1. Equilibre général du compte administratif



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par le prélevement sur les fonds de roulement

Le compte administratif 2016 traduit les efforts d'économie engagés par le Département, lors de la préparation budgétaire, afin de rétablir les équilibres financiers qui se dégradaient. Ainsi en 2016, les dépenses de fonctionnement, qui connaissaient une croissance rapide depuis 2012, se stabilisent à 1 480 M€, en raison d'importants efforts de gestion engagés, mais également grâce à une progression moins soutenue des dépenses liées aux allocations de RSA. Dans le même temps les recettes ont augmenté, en particulier avec le relèvement du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties décidé par l'exécutif, et la progression des bases fiscales dans un contexte de reprise, qui font plus que compenser la baisse de la DGF. Ce double mouvement explique une hausse forte de l'épargne brute.

Cette amélioration de l'épargne brute, combinée à une légère baisse des dépenses d'investissement, permet une réduction importante de l'emprunt. L'équilibre entre les recettes et les dépenses réelles du compte administratif s'effectue alors grâce à un prélevement sur les résultats reportés de 8 M€. Le solde des résultats reportés constatés à fin 2016 ressort donc à 113 M€, ressource qui pourra être utilisée au cours des prochains exercices pour financer une partie des dépenses d'investissement du Département.

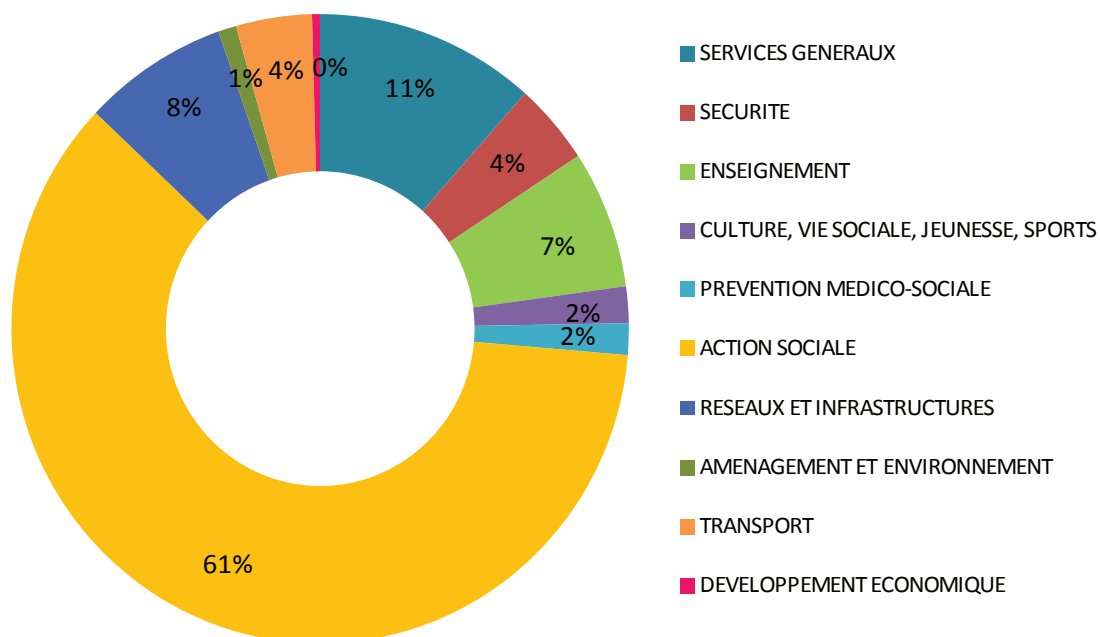
Ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors CLTR) :

Fonctions	CA 2015	CA 2016	Variation
0 SERVICES GENERAUX	195 908 139 €	197 149 532 €	1 241 393 €
1 SECURITE	71 474 525 €	72 096 041 €	621 517 €
2 ENSEIGNEMENT	135 645 197 €	121 451 178 €	-14 194 019 €
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	46 762 048 €	32 133 977 €	-14 628 071 €
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 503 947 €	27 892 878 €	388 931 €
5 ACTION SOCIALE	1 036 206 011 €	1 040 563 574 €	4 357 563 €
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	142 007 363 €	130 503 805 €	-11 503 558 €
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	18 508 004 €	15 892 047 €	-2 615 957 €
8 TRANSPORT	66 081 287 €	68 276 277 €	2 194 990 €
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 638 967 €	8 453 384 €	-3 185 583 €
Total des dépenses (fonctionnement et investissement hors CLTR)	1 751 735 487 €	1 714 412 694 €	-37 322 793 €

Les dépenses totales de l'exercice 2016 ressortent à 1 714 M€, en diminution de 37 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse des dépenses porte essentiellement sur la section d'investissement comme constaté en fonctions 2, 3, 6 et 7, directement impactées par le ralentissement des dépenses d'équipement entre 2015 et 2016.

La faible progression constatée en fonction 5 par rapport aux années précédentes révèle un ralentissement de la dynamique des dépenses d'allocations de solidarité. Les dépenses d'allocations de RSA progressent de 5,7 M€ en 2016 contre 21,4 M€ en 2015, l'APA de 6,6 M€ en raison de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et la PCH/ACTP de 1,9 M€. Au total, le Département aura consacré en 2016 plus de 14 M€ supplémentaires au financement des allocations de solidarité, contre 28 M€ supplémentaires entre 2014 et 2015, ces hausses étant absorbées pour partie par des mesures d'optimisation au sein de la fonction.

L'augmentation des dépenses de la fonction 8 s'explique quant à elle par la hausse de 2 M€ des dépenses de fonctionnement liées au transport scolaire. La fonction 9 connaît une forte baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement en raison du transfert de la compétence développement économique à l'échelon régional. La progression des dépenses de la fonction 0 s'explique par une légère hausse du remboursement du capital de la dette. En parallèle, les investissements hors dette ainsi que les frais de personnel sont en baisse.



La présentation des dépenses par fonction illustre le poids prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) au sein du budget départemental. La part de ces politiques continue d'augmenter ; elle représente 63 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales en 2016, contre 60 % en 2015. En 2016, 1,07 milliard d'euros auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en diminution par rapport à 2015. Le Département a consacré en 2016 une enveloppe de 234 M€ aux dépenses d'investissement, dont 168 M€ en dépenses d'intervention et 67 M€ au titre du remboursement du capital de la dette.

L'intervention du Département en 2016 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (132 M€) et sous la forme de subventions d'équipement (27 M€). Les principales réalisations portent sur les travaux de voirie (71 M€), l'investissement dans les collèges (39 M€) ou les projets structurants du Département, avec notamment le financement de la base de loisirs d'Olhain (3,7 M€), la restauration des édifices classés (2,8 M€) ou le programme d'équipement rural (3,8 M€).

Le niveau d'exécution 2016 est marqué par deux facteurs importants. Le premier concerne les subventions d'équipement : il s'agit du retard des demandes de paiement de subventions formulées par nos partenaires (EPCI et communes). Le second concerne la maîtrise d'ouvrage départementale, qui a rencontré et parfois subi des aléas techniques, des défaillances de prestations de maîtrise d'œuvre, des résultats d'appels d'offres favorables, et certains retards administratifs.

Néanmoins, l'engagement pris lors de la session du 25 janvier 2016 et acté par la délibération-cadre « Près de chez vous, proche de tous », c'est-à-dire la réalisation d'un milliard d'euros d'investissement sur le mandat, sera tenu.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont diminué de 89 M€ entre 2015 et 2016, et ce pour deux raisons principales.

Les recettes d'emprunt ont atteint 80 M€, soit une réduction de 70 M€ par rapport à l'exercice précédent, permise principalement par l'amélioration de l'épargne brute.

La forte baisse des recettes s'explique également par la non-reconduction du dispositif de préfinancement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en œuvre par la Caisse des dépôts en 2015. Cette année-là, le Département a pu bénéficier d'une avance de 15,66 M€ à rembourser en 2016 et 2017. Ce mécanisme n'ayant pas été reconduit en 2016, le Département n'a pas pu bénéficier de cette ressource.

B. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

En 2016, le Département a perçu 1 581 M€ de recettes de fonctionnement, en progression de 54 M€ par rapport à 2015, et ce malgré la baisse de 20 M€ de la dotation globale de fonctionnement. Cette hausse importante s'explique principalement par :

1. le relèvement du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties - seul levier fiscal dont dispose le Département - de 20,26 % à 22,26 %, qui a procuré au Département 25 M€ de ressources complémentaires ;
2. la hausse des bases de fiscalité directe (8 M€) dans un contexte de légère reprise économique ;
3. le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières, en hausse de 13 M€ ;
4. les recettes en provenance de la CNSA, en progression de 15 M€, qui ont été allouées aux départements pour compenser les dépenses supplémentaires occasionnées par la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ;

5. la mise en œuvre par l'Etat d'un fonds de soutien aux départements en difficulté, notamment à destination de ceux, comme le Pas-de-Calais, qui sont fortement pénalisés par la hausse du RSA, et qui a permis de constater une recette de 6 M€;
6. le versement par l'Etat de 6 M€ d'arriérés de taxe d'aménagement.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité se décomposent en trois catégories principales :

La fiscalité directe :

Les recettes de fiscalité directe (392 M€) comprennent le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (276 M€), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (113 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (3 M€). En 2015, le produit de la fiscalité directe s'élevait à 360 M€. Il enregistre en 2016 une hausse de 32 M€, dont 25 M€ sont liés au relèvement du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La fiscalité indirecte :

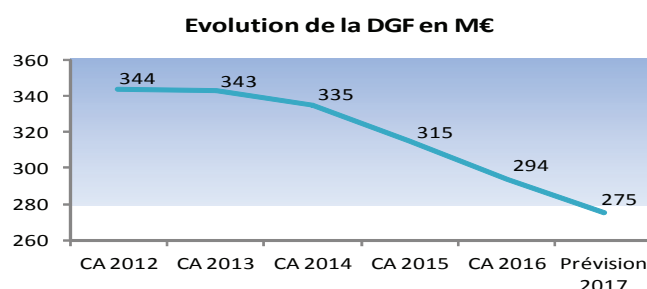
Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis 2014, l'ensemble des départements constatent une hausse rapide de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 127 M€ en 2016, contre 115 M€ en 2015.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le transfert du financement des allocations de revenu de solidarité active, représente 198 M€, et la taxe sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. La taxe d'aménagement représente 10,5 M€, soit plus du double du produit perçu en 2015, lié à un rattrapage partiel par l'Etat de retards de versement sur les années antérieures.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (202 M€) progresse légèrement. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le financement du SDIS et la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Les dotations et participations de l'Etat :

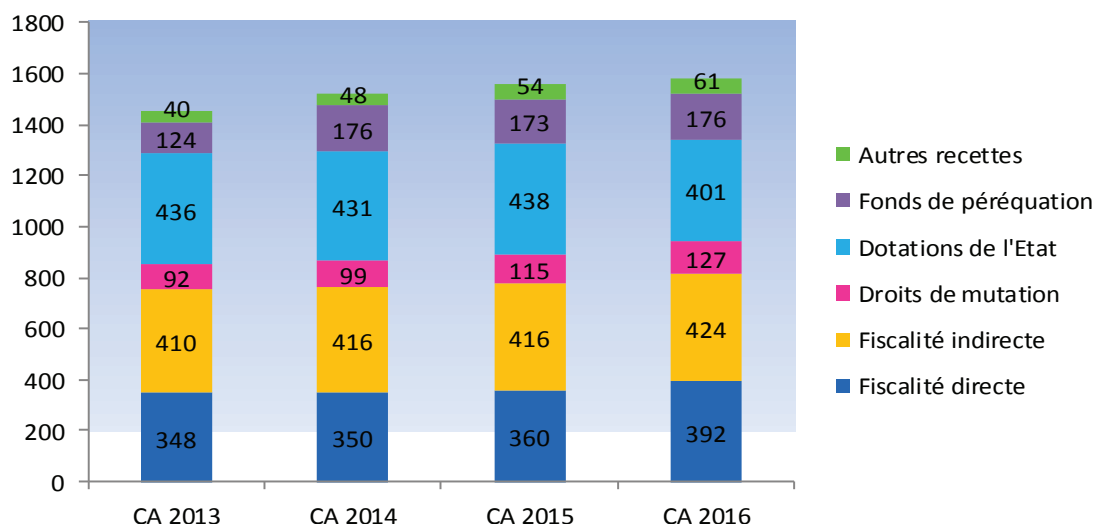
Depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département baisse chaque année, une perte de 8 M€ est constatée en 2014, puis de 20 M€ supplémentaires les années suivantes. Cette tendance à la baisse de la DGF se poursuivra au minimum jusqu'en 2017.



Le montant de la dotation globale de fonctionnement, principale recette de fonctionnement versée par l'Etat, atteint 294 M€ en 2016. Il est en baisse de près de 21 M€ par rapport à 2015. Le Département perçoit également d'autres dotations mises en place par l'Etat afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe professionnelle en 2011. Ainsi, le Département perçoit depuis 2012 42 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources et 54 M€ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Enfin, la collectivité a reçu des dotations versées par la CNSA au titre des dépenses d'APA (59 M€) et de PCH (14 M€). En 2016, 15 M€ supplémentaires ont été perçus en lien avec la loi vieillissement, compensés en dépenses.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition par catégorie de recettes. Ce graphique démontre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département et la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. L'augmentation de ce poste sur les années passées n'est que le corollaire de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse en 2016 du taux de la taxe sur le foncier bâti. Le Département dispose donc d'une marge de manœuvre très limitée en matière de recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé financièrement par la baisse rapide des concours versés par l'Etat.

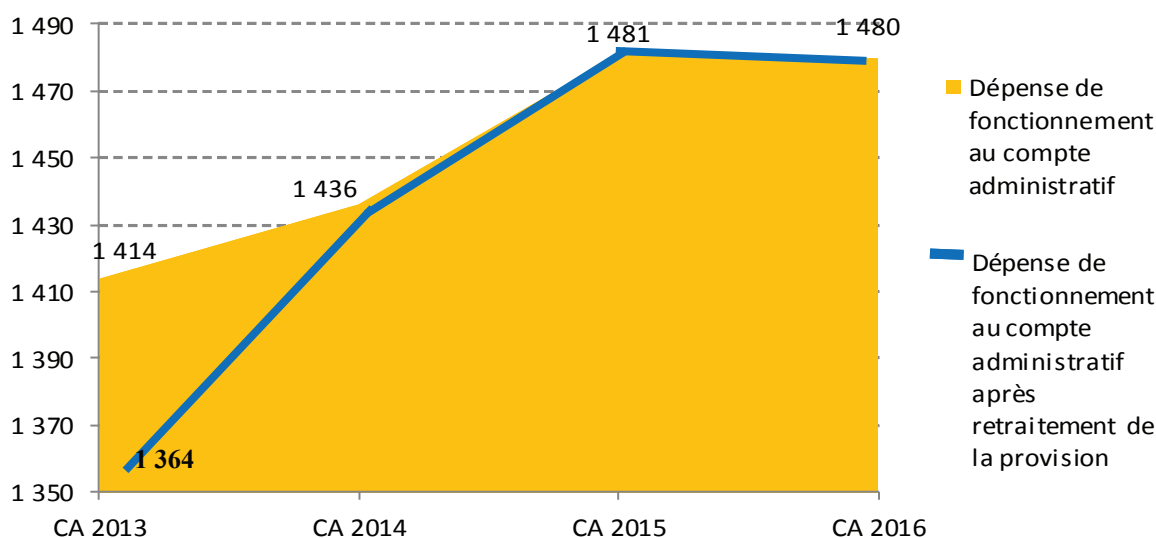
Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2013 en M€



b. Les dépenses de fonctionnement

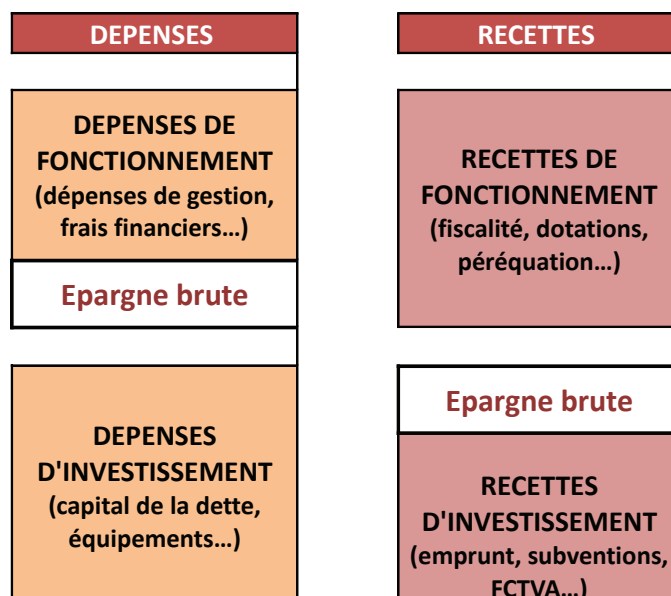
Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 480 M€ fin 2016, en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent. La hausse des allocations de solidarité de 14 M€ signifie une baisse réelle de 1 % des autres dépenses de la collectivité. Cette stabilisation des dépenses est le fruit des efforts d'économies menés par l'ensemble des services lors de la préparation budgétaire et de la progression plus modérée que les années précédentes des dépenses liées aux allocations de solidarité. Les dépenses de personnel ont légèrement diminué en 2016 (- 0,2 %), et ce malgré l'effet du glissement vieillesse technicité estimé à 1,5 %. Les efforts menés par le Département, associés à une amélioration de la conjoncture, ont permis le redressement des équilibres financiers de la collectivité.

	2013	2014	2015	2016
taux de variation des DRF	5,74%	5,28%	3,13%	-0,07%

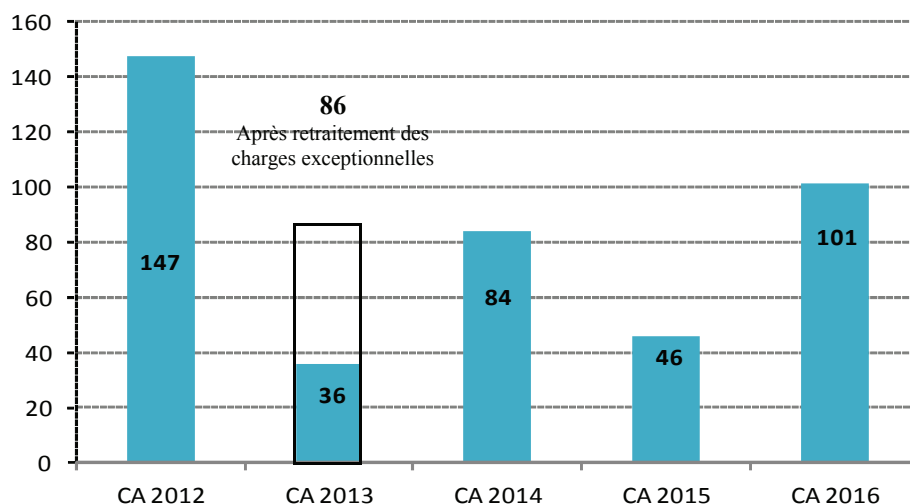


C. Le rôle central de l'épargne brute

La situation financière d'une collectivité est étroitement liée à l'analyse d'un indicateur : l'épargne brute. Ce ratio financier-clé correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement. Il reflète la capacité de la collectivité à dégager, au sein de la section de fonctionnement, des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2016, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de 101 M€, soit plus de 6 % des recettes de fonctionnement de l'exercice.



Evolution de l'épargne brute depuis 2012 en M€ :



Sur la période 2013-2015, la faible dynamique des recettes, liée en particulier à la baisse de la DGF, face à la progression des dépenses, tirée notamment par la hausse des allocations de solidarité, a conduit à une forte contraction de l'épargne brute. Cette dégradation de la capacité d'autofinancement a conduit le Département à prendre des mesures structurelles courant 2015 pour inverser la tendance et restaurer progressivement un niveau d'autofinancement suffisant pour continuer à financer le programme d'investissement départemental. Le plan d'optimisation a mis en œuvre un programme de réduction des dépenses pour restaurer progressivement le niveau de l'épargne brute, permettant de dégager près de 37 M€ d'économies en 2016 par rapport à l'évolution au fil de l'eau des dépenses. Cette démarche a d'ailleurs été reconduite en 2017 et se poursuivra au cours des prochains exercices.

En dégageant 55 M€ d'autofinancement supplémentaire sur l'exercice 2016, le Département améliore nettement son taux d'épargne brute, qui atteint désormais 6,4 %. Cette amélioration très nette n'est toutefois pas encore suffisante pour sortir de la zone de fragilité sur ce ratio. En effet, le seuil minimum est fixé aux environs de 7 % pour les départements, ce qui correspondrait à 100 M€ pour le Pas-de-Calais. Pour mémoire, à fin 2015, le taux d'épargne brute moyen des départements millionnaires en habitants était de 10 % lorsque celui du Pas-de-Calais atteignait les 3 %.

IV – ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

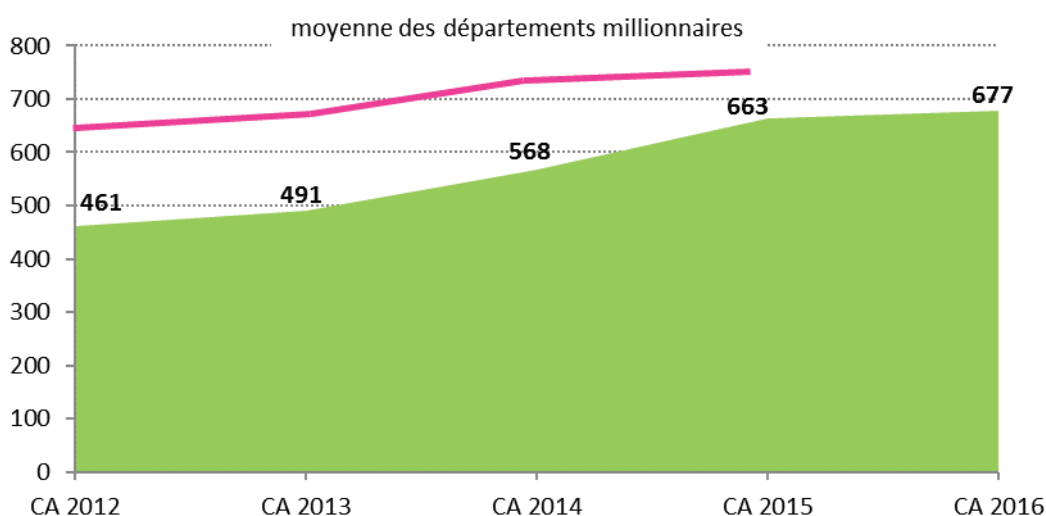
Le programme de financement de l'exercice a conduit à la souscription de 80 M€ d'emprunts nouveaux, permettant d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat.

Début 2016, deux emprunts à taux variable d'un montant de 40 M€ ont été levés afin de profiter de conditions de marché attractives. Une unique consultation bancaire a eu lieu au cours de l'exercice, au mois d'avril, à l'issue de laquelle 40 M€ de prêts supplémentaires ont été contractés à taux fixe.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. En 2016, il a poursuivi le réaménagement de son encours de dette, notamment par la renégociation du taux de trois emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts. Un emprunt souscrit auprès de BNP Paribas a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour un capital restant dû de 10,5 M€. Par ailleurs, le Département dispose d'outils de gestion de trésorerie, les emprunts revolving, pour un montant de 105,3 M€, pouvant être mobilisés en cas de besoin de trésorerie. En 2016, le niveau du fonds de roulement n'a pas nécessité la mobilisation de ces emprunts.

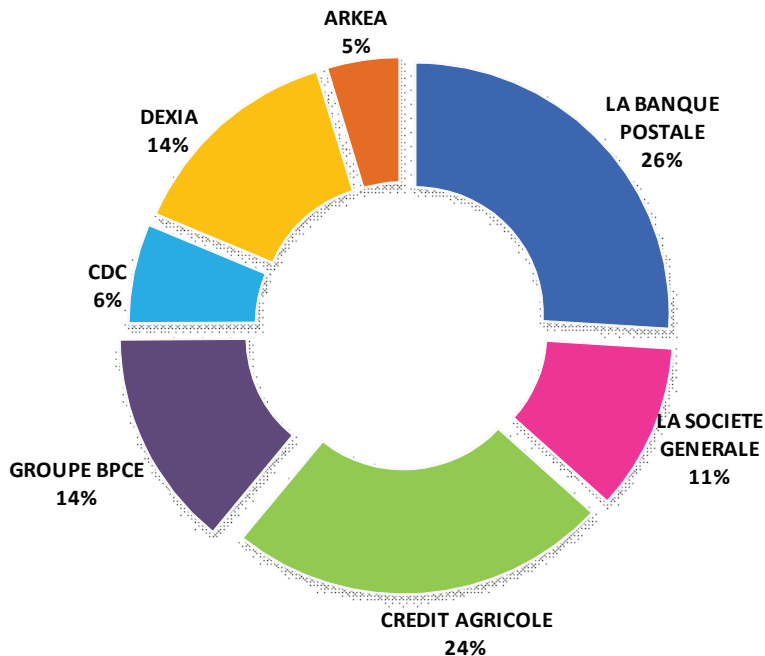
Au 31 décembre 2016, l'encours de dette de la collectivité ressort à 677 M€. Il n'a progressé que de 14 M€ au cours de l'exercice, marquant une nette rupture par rapport à l'évolution constatée sur la période 2013-2015. La dette s'élève donc à 449 € par habitant à fin 2016, pour une moyenne des départements de la strate de 536 € à fin 2015.

Evolution de l'encours de dette du Pas-de-Calais depuis 2012

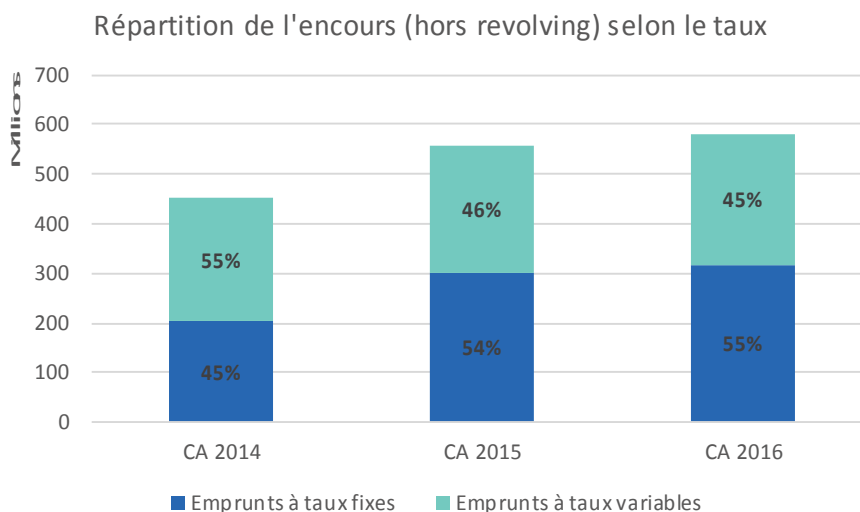


Répartition de l'encours :

En 2016, le Département a recentré son partenariat financier autour de six acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous. Cette stratégie de diversification de l'encours évite une trop forte concentration et une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement. Par ailleurs, le remboursement anticipé de l'emprunt BNP Paribas marque la sortie de cet établissement comme partenaire financier du Département.



Il convient également de noter que le Département a très nettement renforcé la part à taux fixe dans son encours de dette, avec un impact très limité sur le niveau de taux moyen de la dette. Ainsi, à fin 2016, la part de la dette à taux fixe ressort à 55 % à fin 2016 contre 36 % en 2013. Ce renforcement de la part à taux fixe de l'encours dans un contexte de taux favorable permet au Département de sécuriser l'évolution des frais financiers sur une très grande part de la dette.



Les frais financiers :

Le Département a consacré un peu plus de 11 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers / encours de la dette à fin 2015) de 1,66 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants. En effet, les frais financiers représentent une charge de 7 € par habitant, pour une moyenne à fin 2015 de 13 € par habitant.

Exercice	2013	2014	2015	2016
Frais financiers	8 576 772,79 €	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €
Coût moyen	1,75%	1,66%	1,57%	1,66%

Les ratios d'analyse de la dette :

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ces ressources propres. A fin 2016, ce ratio s'établit à 43 %. Pour mémoire, à fin 2015 et pour les départements millionnaires hors Paris, ce ratio ressortait à 56 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2016, ce ratio est de 4,9 %, pour une moyenne des départements millionnaires de 5,6 % en 2015. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio. Malgré cette particularité, le ratio de charge de la dette reste inférieur à la moyenne des départements millionnaires.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagee. Ce ratio traduit le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus il est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2016, ce ratio ressort à 6,7 années contre 14,4 en 2015, pour une moyenne des départements millionnaires en habitants de 7 années en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies prises en 2016 ont permis la nette amélioration de ce ratio, l'objectif étant de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans à fin 2018.

V – DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **186 203 224,72 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **73 524 110,37 €**

En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2016 s'établit à **112 679 114,35 €**.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élevant à **325 871,47 €**, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire s'élève à **112 353 242,88 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2016, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **112 353 242,88 €**.

La 6ème Commission - Piloter un service public départemental de qualité a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/06/2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Michel DAGBERT